



Candidature à l'IAE des étudiants de nationalité étrangère résidant hors de France

Les modalités qui suivent ne concernent pas les étudiants étrangers qui sont accueillis en programme d'échange universitaire (Erasmus, accords bilatéraux) à l'IAE Gustave Eiffel - Université Paris-Est Créteil.

Parallèlement au dispositif de candidature aux formations de l'IAE Gustave Eiffel, les candidats de nationalité étrangère résidant dans les pays suivants doivent obligatoirement déposer un dossier de candidature en ligne sur le site de l'Espace CampusFrance de leur pays de résidence afin d'obtenir un visa « étudiant » :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée, Côte d'Ivoire, États-unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.

www.campusfrance.org

Les conditions d'admission à l'IAE Gustave Eiffel sont présentées sur le site de l'IAE, rubrique « Conditions d'admission » de la formation souhaitée. Elles sont identiques pour tous les étudiants, quels que soient leur nationalité et leur pays de résidence. Cependant les étudiants titulaires d'un diplôme étranger doivent penser à fournir une traduction de leur diplôme ainsi que le programme des enseignements suivis (si les documents ne sont pas en français).

www.iae.u-pec.fr/formations

L'accès en 3^{ème} année de Licence et en 1^{ère} année de Master (sauf pour l'International Master in Business Management) comporte une épreuve d'admissibilité qui consiste à passer le test Score IAE Message (SIM). **Lorsque qu'un centre de passage existe dans le pays de résidence de l'étudiant, le test Score IAE Message (SIM) est obligatoire.** Dans le cas contraire, les étudiants en sont dispensés. Les modalités d'inscription au test SIM et la liste des centres de passage à l'étranger sont disponibles sur le site du test SIM (attention, la liste des centres de passage à l'étranger est évolutive).

www.iae-message.fr

Pour toutes les formations de l'IAE, l'épreuve d'admission consiste à passer un entretien devant un jury. Sur décision du responsable du diplôme, cet entretien pourra être réalisé par téléphone.